



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## formation en alternance

Question écrite n° 12003

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la difficulté des élèves à trouver des stages en entreprises. Bien souvent, l'accès à certaines filières est conditionné à l'obtention d'un stage de longue durée. Des élèves, pourtant admissibles du fait de leurs notes et de leur dossiers ne peuvent pas intégrer ces filières, faute d'avoir obtenu un stage. Il apparaît nécessaire de sensibiliser, et surtout d'inciter fortement, y compris financièrement, les entreprises dont ce n'est pas la vocation à prendre des stagiaires et à les former. Il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les formations professionnelles préparant à un diplôme de l'éducation nationale comportent toutes, quelle que soit la spécialité professionnelle, des périodes de formation en entreprise obligatoires et sanctionnées à l'examen. Ces périodes permettent aux jeunes d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à leur futur métier au contact de la réalité de la vie de l'entreprise. Toutefois, l'accès à ces filières n'est pas conditionné à l'obtention préalable d'un stage de longue durée. En outre, l'éducation nationale, consciente des difficultés que rencontrent les jeunes à la recherche d'un stage dans le cadre de leur formation et de la nécessité de les aider dans leurs démarches, a rappelé, par une circulaire en date du 26 juin 2000 relative à l'encadrement des périodes en entreprise dans les formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées, le rôle d'information des enseignants auprès des entreprises dans la phase préparatoire du stage. S'agissant de la sensibilisation des entreprises à prendre des stagiaires, le ministère est très attaché à développer la participation des entreprises au système éducatif. Ainsi, dans la formation professionnelle, les entreprises sont associées de longue date à la mise en oeuvre des formations : elles participent à l'élaboration des diplômes professionnels dans le cadre des commissions professionnelles consultatives au sein du ministère de l'éducation nationale, elles sont représentées dans les jurys d'examen des diplômes et signent des conventions de partenariat avec l'éducation nationale. Enfin, dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieue, une mesure de généralisation des banques de stage à destination des élèves sera en mesure de répondre aux difficultés dans les quartiers en politique de la ville.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12003

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 décembre 2007, page 7591

**Réponse publiée le** : 10 mars 2009, page 2336